POLE RESSOURCES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL - SJ

ARRÊTÉ N°2026/131

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE SA FORMATION SPECIALISEE

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles R. 211-505 à R. 211-552,

VU l'arrêté n°2026/121 du 4 septembre 2026, exécutoire le 16 septembre 2026, portant délégation de signature du Président de Mulhouse Alsace Agglomération à Monsieur Jean-Luc SCHILDKNECHT, 1er Vice-Président,

VU la délibération du conseil communautaire n° 647B en date du 23 mai 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail,

VU l'arrêté n° 2026/107 du 1er septembre 2026 portant modification de la composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail,

CONSIDERANT que le départ de la collectivité d'un représentant de l'administration rend nécessaire son remplacement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier la composition du Comité Social Territorial et de sa Formation Spécialisée,

Arrête :

Article 1er : L'arrêté n° 2026/107 du 1er septembre portant composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail est abrogé.

Article 2 : A compter du 1er novembre 2026, la composition du Comité Social Territorial s'établit comme suit :

1 – Représentants de la collectivité :

Titulaires	Suppléants
Fabian JORDAN	Pierre SALZE
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Rachel BAECHTEL
Francine AGUDO PEREZ	Véronique MEYER
Angèle BUSSMANN	Pierre LOGEL
Bruno KOEBEL	Sophie DIERSTEIN
Jean-François WOLLBRETT	Aurélie HANIFA
Antoine SCHWEITZER	Jean-Philippe VENUSTRI
Grégory KELLER	Valérie VERGER

2 – Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants
Jean-François PERRUT	Nathalie MULOT
Bertrand PFEIFFER	Eric FROEHLY
Rachel FRANCESCHI	Alain KIEN
Abdelkader BERKAT	José LOPES DE SOUSA
Sylvie THIEMARD	Cédric KEIFLIN
Olivia BOZ	Jean-Marc HEITZ
Saadia DUMAIN	José RIBEIRO NOGUEIRA
Fabienne EHRHARD	Cathy HERBRECHT

Article 3 : A compter du 1er novembre 2026, la composition de la Formation Spécialisée s'établit comme suit :

1 – Représentants de la collectivité :

Titulaires	Suppléants
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Francine AGUDO PEREZ
Bruno KOEBEL	Angèle BUSSMANN
Jean-François WOLLBRETT	Jean-Philippe VENUSTRI
Antoine SCHWEITZER	Muriel BESNIER
Dr Valérie VERGER	Carole BRODBECK
Laura DEMONTOUX	Florence NIEMERICH
Hélène BERTHOMIEU	Marie BASENACH
Julien FEDER	Léa SITTERLE

2 – Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants
Bertrand PFEIFFER	Jamila SASSI
Eric FROEHLY	Jean-François PERRUT
	Abdourahmane CISSE
Rachel FRANCESCHI	El Mustapha OULKHIR
Abdelkader BERKAT	Bernardo NINA
Sylvie THIEMARD	Alain KIEN
	Aymeric LAPIERRE
	Julie ROUVRE
	Pascale HUCK
Olivia BOZ	Fabienne EHRHARD
Saadia DUMAIN	José RIBEIRO NOGUEIRA
Jean-Marc HEITZ	Valérie SCHMITTLIN
	Denis VERGER
	Marie DIJOUX
	Damien BONNEL

Article 4: Monsieur Fabian JORDAN, Président de Mulhouse Alsace Agglomération, assurera la Présidence du Comité Social Territorial.

En l'absence de Monsieur Fabian JORDAN, est désigné en qualité de Président suppléant Monsieur Jean-Luc SCHILDKNECHT.

Article 5: Monsieur Jean-Luc SCHILDKNECHT, 1er Vice-Président, assurera la Présidence de la FSSSCT.

Article 6: Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Cet arrêté sera publié sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-200066009-20261028-A-2026-131-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2026
Publication : 29/10/2026
Certifié conforme
Acte exécutoire le 29/10/2026 Le Président

Fait à Sausheim, le 28 OCT. 2026

Pour le Président et par délégation
Le 1er Vice-Président

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Destinataires

- L'original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre)
- 1 copie à la Direction de la Communication (pour publication sur le site Internet)
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité)